

Éducation, progrès économique et emploi

Pierre Harvey

Volume 39, numéro 1, avril–juin 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001893ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001893ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Harvey, P. (1963). Éducation, progrès économique et emploi. *L'Actualité économique*, 39(1), 128–133. <https://doi.org/10.7202/1001893ar>

Commentaires

Education,

progrès économique
et emploi

Dans la province de Québec, comme partout d'ailleurs en Amérique du Nord, on n'a pas fini de se heurter, pour toute mesure de politique économique, à une foi naïve en la vertu toute-puissante de l'initiative privée. La vogue croissante de l'idée de planification économique peut cependant être considérée, sous ce rapport, comme l'indice de la fin d'une époque. L'État cesse enfin d'être considéré comme un corps étranger, plus ou moins toléré par l'organisme économique ; il est progressivement accepté de plain-pied comme l'un des participants majeurs aux décisions d'affectation des ressources rares. Avec l'importance énorme qu'ont prise les opérations économiques de l'État, il devenait d'ailleurs de plus en plus anachronique de considérer celui-ci comme étant économiquement neutre : la brèche ouverte lors de l'acceptation de l'action conjoncturelle des budgets publics aurait dû, depuis longtemps, déboucher sur une large fraction des phénomènes de structure. C'est en tous cas ce qui est en train de se produire sous nos yeux.

Cette acceptation de fait de l'importance du rôle de l'État ne s'est cependant pas accompagnée d'une intégration satisfaisante de ce nouvel agent dans les schémas théoriques généraux. Sous ce rapport, les réflexions de M. Perroux¹ sur la rationalité des macro-décisions, réflexions élaborées pourtant depuis plusieurs années déjà, constituent toujours un phénomène isolé dans la masse de la littérature économique. Il faut d'ailleurs admettre qu'il est peu probable qu'on en arrive jamais à élaborer des modèles d'explication qui tiendraient compte du rôle de

1. F. Perroux, « Les Macro-décisions », *Économie Appliquée*.

l'État tout en présentant le caractère de parfaite élégance qu'a permis l'hypothèse de la logique pure des choix individuels. On assiste donc actuellement à une certaine désaffection vis-à-vis les modes traditionnels de passage de la théorie à la politique économique, mais les bases théoriques des politiques nouvelles sont loin d'être parfaitement élaborées. Ce qui entraîne, envers les mesures de politique économique proposées, des réactions assez surprenantes. Un débat, actuellement en cours, permet de saisir le caractère particulier de ce malaise : celui qui porte sur l'importance qu'on doit attacher au développement harmonieux du système scolaire.

Depuis les travaux de Schultz et de ceux qui ont suivi sa trace, on accepte de plus en plus que l'éducation puisse avoir, sur le rythme de croissance d'une économie nationale, un effet extrêmement puissant. Le concept « d'investissement » dont le contenu n'avait été jusqu'à ces dernières années que très strictement physique a été récemment étendu à l'homme lui-même, l'éducation n'étant plus alors considérée comme une dépense « courante » mais bien comme une opération à long terme, destinée à accroître éventuellement le flux des biens et services consommables qui constitue le revenu de la nation. Ce changement d'optique est particulièrement sensible en ce qui concerne les études portant sur les économies en voie de développement : la vogue des *capital-output ratios* a cédé la place à celle des « investissements humains ».

Sans doute, est-on loin encore dans ce domaine d'avoir pu surmonter tous les obstacles techniques que suscite le changement d'optique. On discute toujours, par exemple, et on discutera sans doute encore longtemps, de la valeur des techniques d'évaluation du rendement économique de l'investissement humain. Il faudra, entre autres choses, déployer encore beaucoup d'efforts avant de déterminer même approximativement le gain de rendement imputable à l'année marginale de scolarité, dans un contexte socio-économique en mouvement. Pour les fins d'une planification vraiment efficace, il serait souhaitable de pouvoir disposer d'un tableau exact des rendements marginaux à escompter des divers types d'investissements publics et privés : des ordres de priorité parfaitement objectifs ne peuvent, en effet, être établis que sur une telle base. Cependant, si l'on en croit l'expérience des économies centralement planifiées, il semble que ce soit là un espoir auquel il faille renoncer, dans une très large mesure. Malgré ces graves handicaps dont souffre la politique économique nouvelle, l'accord semble large-

ment fait sur le fond de la question, en ce qui a trait du moins au caractère globalement productif de l'investissement humain réalisé par l'intermédiaire du développement de la scolarisation.

Mais le problème des priorités continue cependant de se poser avec acuité lorsqu'on passe des considérations à caractère général du type de celles qui précèdent à la nécessité d'élaborer une politique concrète. Une difficulté semble surtout préoccuper les esprits : celle de l'adaptation de l'offre à la demande future de travail. Ce qui met en cause l'ordre de priorité à accorder aux problèmes scolaires, d'une part, et au développement économique proprement dit, d'autre part. L'extension et la prolongation de la scolarité entraînent, en effet, une modification durable de la structure de l'offre de travail, car il est admis que la formation dite « générale » ne peut aller au delà d'un nombre d'années assez restreint, en somme : très tôt, dans la vie scolaire d'un jeune, des options doivent être prises qui donnent lieu, en fait, à une certaine spécialisation des connaissances et des aptitudes au travail. Ne doit-on pas alors, avant de provoquer un tel réaménagement de l'offre de travail, mettre en place d'abord les activités économiques qui permettront d'intégrer ces travailleurs d'un type nouveau ? Peut-on, en d'autres termes, provoquer l'apparition de contingents de travailleurs spécialisés sans d'abord créer les emplois qui leur permettront d'utiliser leurs aptitudes ?

Dans la province de Québec, ce dilemme est loin d'avoir un caractère purement académique. Les retards à rattrapper dans la modernisation de notre système scolaire, la pression de l'opinion publique et le dynamisme de certains services gouvernementaux ont, en effet, provoqué récemment dans nos services éducatifs une série de modifications qui, en s'additionnant, sont en train de transformer profondément ce secteur de notre vie collective. Par ailleurs, les structures économiques n'ont été jusqu'ici que fort peu touchées par l'action de l'État. Ce qui amène certains observateurs à se poser quelques questions sur la sagesse d'une politique d'éducation qui n'est pas assortie d'une politique complémentaire de création d'emplois. Le spectre du « bachelier chômeur » hante donc bon nombre d'esprits. Doit-on freiner le mouvement de reconstruction du système scolaire en attendant que la politique de croissance économique se trouve plus efficacement embrayée ? Et surtout, doit-on attendre de pouvoir déterminer avec précision la structure de la demande de travail future avant d'élaborer

un système scolaire qui exercera fatalement une influence considérable sur la structure de l'offre ?

Ainsi posé, le dilemme paraît à la fois simpliste et insoluble. Il est simpliste parce qu'il est bien évidemment impossible de dissocier aussi catégoriquement l'offre et la demande : tous les manuels enseignent que la demande et l'offre se déterminent mutuellement dans une bonne mesure. Ce qui est particulièrement vrai pour la demande de travail par rapport à l'offre. Il y a longtemps, en effet, qu'on a constaté d'abord que les disponibilités en main-d'œuvre de catégories données constituent, du moins pour certains types d'industries, un des facteurs de localisation les plus importants. En second lieu, « fabriquer » une main-d'œuvre, c'est créer des facteurs de production et donc rendre possible la satisfaction de besoins qui autrement n'auraient pu se manifester sur le marché. La formation de la main-d'œuvre doit donc en fin de compte agir non seulement comme force d'attraction pour des activités productives en quête de localisation, mais aussi comme source de création, de besoins nouveaux à satisfaire. Sous ces deux aspects, l'offre de travail, par son existence même, suscite sa propre demande.

Il serait cependant trop simple de se contenter ainsi de formuler une sorte de « loi de Say » du marché du travail. L'offre et la demande se déterminent bien mutuellement dans une certaine mesure, mais rien ne nous permet de croire que l'ajustement ainsi réalisé ne laissera pas sur le marché de forts contingents de main-d'œuvre dont les aptitudes et la formation ne correspondront à aucune demande effective. On ne peut donc éviter de se poser le problème de la création des emplois en fonction de la formation de la main-d'œuvre nouvelle.

Idéalement, et c'est dans une telle optique que certains raisonnent, il faudrait prévoir quelle sera exactement la structure de la demande de travail au cours d'une période donnée et aménager ensuite le système scolaire de façon à ce qu'il réponde à cette demande. Ce qui signifierait qu'il faudrait d'abord savoir d'avance, quels sont les industries et services qui sont appelés à se développer et dans quelles proportions. Il faudrait aussi savoir quelles seront, dans le futur, les combinaisons de facteurs qui seront les plus avantageuses, quels types de formation ces combinaisons exigeront de la part de la main-d'œuvre. On pourrait alors dresser, pour l'avenir, des tableaux de demande de main-d'œuvre par spécialités et aménager les institutions et les programmes scolaires

de façon à remplir, au fur et à mesure de la demande, les cadres ainsi établis au préalable, sans courir le risque, ni d'une déficience de l'offre, ni d'un excès qui se traduirait alors lui-même par un chômage de spécialistes.

Formuler ainsi le problème, c'est immédiatement montrer qu'il ne comporte pas de solution. Il est, en effet, bien évidemment impossible de prévoir avec exactitude ce que sera la structure de la demande de biens et services à une époque un peu lointaine. Il est tout aussi impossible de prévoir quelles seront exactement les techniques de production et donc quelle sera la demande de main-d'œuvre par spécialité. Après avoir systématiquement exclu l'État de la vie économique et donc lui avoir demandé trop peu, on passe sans transition à l'autre extrême et on veut lui imposer une tâche qu'il est manifestement incapable de remplir : prévoir le futur avec exactitude. Le futur nous est largement inconnu ; nous pouvons entrevoir les grandes lignes de son développement, mais nous ne saurions dresser des tableaux d'offre et de demande qui prétendent à un ajustement parfait. Comment alors résoudre le dilemme ?

Il semble bien qu'il ne puisse être question, dans ce domaine, d'aller au delà de « plausibilités raisonnables ». Ce qui est d'ailleurs très largement supérieur au laisser-aller traditionnel. Mais il est bien entendu que ces « plausibilités » obligent l'administration à faire certains paris sur le futur : la recherche et la planification doivent viser à minimiser les marges d'erreurs inévitables dans de tels comportements. La formation scolaire doit, par ailleurs, permettre une certaine polyvalence des effectifs, de façon à ce que les reclassements se fassent avec le minimum de perte d'investissement humain.

Remarquons d'ailleurs qu'il s'agit là d'un problème qui n'est pas particulier aux décisions collectives : les entreprises privées, dans la mesure où elles sont vraiment dynamiques, au sens que Schumpeter donnait à ce terme, ne peuvent elles-mêmes procéder à des calculs sûrs, mais doivent, au contraire, parier sur un futur par définition incertain. C'est en ce sens que F. Perroux a pu dire que l'entrepreneur véritable devait « parier sur des structures nouvelles ». Tous les taux de rendement moyens ou marginaux qu'on calculera ne seront toujours que le reflet d'un passé qui se trouvera, dans le futur, modifié dans la mesure même du succès des politiques proposées. Le perfectionnisme, dans

l'élaboration statistique de résultats escomptés posés comme préliminaires à l'action, ne peut tourner qu'à un attentisme stérile. Ce que d'ailleurs la population en général et bon nombre de dirigeants semblent avoir parfaitement compris.

Pierre HARVEY

**De quelques principes
en matière d'aménagement
rationnel des temps de travail**

Avec le progrès technique, le rythme de travail quotidien, hebdomadaire ou annuel, s'est trouvé fixé à peu près identi-

quement pour la plupart des industries et un certain nombre de services (administration, services commerciaux et financiers en particulier). Comme ces secteurs sont ceux qui se développent, on assiste donc à une répartition uniforme du travail dans le temps pour un nombre grandissant de personnes actives. Des habitudes de travail ont été ainsi créées, au point que pour ceux qu'elles concernent, elles paraissent naturelles (ce qui n'est pas), et qu'il devient très difficile, pour des raisons psychologiques, d'y toucher. Dans la mesure où l'on modifie les heures de travail, c'est dans le sens d'un rapprochement du rythme jugé normal (notamment la période de 9 heures a.m. à 5 heures p.m., 5 jours par semaine), ceux qui subissent un autre régime se jugeant quelque peu frustrés.

Il résulte cependant de cette synchronisation des activités, des pointes de demande pour certains secteurs annexes, fournisseurs d'énergie ou de moyen de transport par exemple. Ces secteurs doivent y répondre par un équipement suffisant, mais qui restera en partie inutilisé pendant le reste du temps. Des gaspillages pour l'économie entière en résultent.

Les entreprises directement touchées ont réagi les premières, en incitant par divers moyens les industries utilisatrices à aménager leur temps de travail. Cependant, des réactions individuelles et anarchiques peuvent entraîner plus de mal que de bien, car, le problème étant devenu général, il ne peut être résolu qu'à l'échelon de la communauté (région ou nation) dans son ensemble, en vue de donner le maximum de satisfaction au plus grand nombre possible d'individus.

Cela ne veut pas dire que l'aménagement du temps de travail doit aboutir à une égale intensité du travail à travers le temps. Ce n'est ni